



**Extrait du Procès-Verbal
ou
Copie de Résolution**

Municipalité de Saint-Anicet

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue au lieu des séances, le lundi 1^{er} mars de l'an deux mille vingt et un. La présente séance est présidée par M. Gino Moretti, maire en présence de Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, les conseillères et les conseillers suivants :

**Ginette Caza
Heather L'Heureux
Roger Carignan**

**Sylvie Tourangeau
François Boileau
Johanne Leduc**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-063

AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2020, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. A la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement :

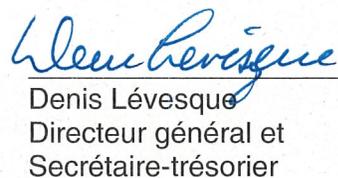
DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Anicet encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Sujet à l'approbation du procès-verbal
par les membres du Conseil municipal

DONNÉ À SAINT-ANICET, ce 4 mars 2021


Gino Moretti
Maire


Denis Lévesque
Directeur général et
Secrétaire-trésorier